

8. Costumes, coordonnés et ensembles de dessus

Coordonnés, ensembles et blazers, pour hommes, garçons, enfants et bébés, décrits entièrement ou principalement d'après le poids de coton, de fibres synthétiques, de laine ou de mélanges de ces fibres. Vêtements comprenant deux pièces ou plus appariées ou coordonnées, couvrant les parties supérieure et inférieure du corps, emballés, expédiés et vendus comme ensembles et non visés par les descriptions de vêtements contenues dans l'autre numéro de contrôle.

Costumes, coordonnés, ensembles et blazers, pour dames, fillettes, enfants et bébés, décrits entièrement ou principalement d'après le poids de coton, de fibres synthétiques, de laine ou de mélanges de ces fibres. Vêtements comprenant deux pièces ou plus, appariées ou coordonnées, couvrant les parties supérieure et inférieure du corps, emballés, expédiés et vendus comme ensembles. Sont inclus les ensembles manteau ou veston et robe, les ensembles blouse et pantalon ou jupe; les ensembles chemisier et pantalon ou jupe, les ensembles veston et pantalon ou jupe, les ensembles manteau et pantalon ou jupe.

Vêtements divers pour enfants et bébés. Ces vêtements comprennent les articles pour enfants et bébés qui ne répondent à aucune description concernant les vêtements d'enfants et de bébés indiquée ailleurs dans ces catégories, y compris les ensembles bain-de-soleil, les ensembles de baptême, les ensembles pour le bain, les barboteuses, les ensembles de promenade, les tabliers-combinaison, les ensembles couche et culotte, les combinaisons de nuit et les nids d'ange dont les jambes des vêtements recouvrent entièrement les pieds.

Ensembles ou vêtements d'athlétisme, décrits entièrement ou principalement d'après le poids de coton, de fibres synthétiques, de laine ou de mélanges de ces fibres. Vêtements comprenant habituellement deux pièces ou plus, appariées ou coordonnées, couvrant les parties supérieure et inférieure du corps, emballés, expédiés et vendus comme ensembles, portés normalement lors de la participation à des activités athlétiques et non visés par une description contenue dans d'autres définitions. Ils comprennent les collants couvrant le tronc, les ensembles de judo, les vêtements de piste et pelouse, les vêtements de jogging et les vêtements de ski de fond (sujets à la description de l'article no 1).